

Du côté des nouveaux textes  
officiels...

# Le cycle 3

- Ce cycle a une double responsabilité :  
**consolider les apprentissages fondamentaux** qui ont été engagés au cycle 2 et qui conditionnent les apprentissages ultérieurs ;  
**permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège** en assurant une continuité et une progressivité entre les trois années du cycle.

# Programmes 2016 / Introduction C3

- Au cycle 3, l'apprentissage d'une langue vivante étrangère ou régionale se poursuit de manière à atteindre **un niveau de compétence homogène dans toutes les activités langagières** et à développer **une maîtrise plus grande de certaines d'entre elles**.
- L'intégration des **spécificités culturelles** aux apprentissages linguistiques contribue à développer la prise de recul et le vivre-ensemble.

# Socle commun / Domaine 1

- L'enseignement des langues étrangères ou régionales développe les cinq grandes activités langagières (écouter et comprendre, lire, parler en continu, écrire, réagir et dialoguer) qui permettent de comprendre et communiquer à l'écrit et à l'oral dans une autre langue.

# Socle commun / domaine 1

- En français, en étude de la langue, on s'attache à comparer le système linguistique du français avec celui de la langue vivante étudiée en classe.
- En littérature, la lecture d'albums ou de courts récits en édition bilingue est également à encourager.

# Socle commun / domaine 1

- En éducation musicale, l'apprentissage et l'imitation de chansons en langue étrangère ou régionale permet de développer les compétences d'écoute et d'assimilation du matériau sonore de la langue étudiée.

# Socle commun / domaine 2

- . En langue vivante, le recours aux outils numériques permet d'accroître l'exposition à une langue vivante authentique.

# Socle commun / domaine 3

- Par la prise de parole en langue vivante et l'écoute régulière des autres dans le cadre de la classe, l'apprentissage des langues vivantes étrangères ou régionales renforce la confiance en soi, le respect des autres, le sens de l'engagement et de l'initiative et ouvre aux cultures qui lui sont associées, ce qui permet de dépasser les stéréotypes et les clichés pour favoriser le vivre-ensemble.



# Socle commun / domaine 5

- L'enseignement des langues vivantes intègre les spécificités culturelles des pays ou régions concernés et construit une culture humaniste.
- Il invite les élèves à découvrir des traces, des éléments de l'histoire du/des pays ou régions dont on apprend la langue, les expose à des expériences artistiques variées (arts plastiques, musique, cinéma, littérature enfantine, traditions et légendes...) et à la sensibilité humaine dans sa diversité ;
- il leur fait prendre conscience des modes de vie, des us et coutumes, des valeurs de la culture étrangère ou régionale, qui est ainsi mise en regard avec leur propre culture.

# Programmes 2016

Langues vivantes  
(étrangères ou régionales)

# Introduction

- Des **situations de communication** adaptées à l'âge, aux capacités cognitives, aux intérêts des élèves, contribuent à la construction de connaissances langagières, permettant **d'atteindre le niveau A1 du Cadre européen commun de référence** pour les langues (CECRL) **dans les cinq activités langagières**. Il s'agit pour tous les élèves d'atteindre au moins le niveau A1 du CECRL dans les cinq activités langagières.
- Les activités proposées **ne se limitent pas au niveau A1** car le niveau A2 peut être atteint par un grand nombre d'élèves dans plusieurs activités langagières.

# Introduction

- C'est l'**exposition régulière et quotidienne** à la langue qui favorise les progrès des élèves ;
- son **utilisation en contexte** donne **du sens** aux acquisitions.
- Indissociable de l'apprentissage de la langue, l'élargissement **des repères culturels** favorise la prise de conscience de certaines différences, développe curiosité et envie de communiquer.

# Activités culturelles et linguistiques

- **Les réalités culturelles** des pays et des régions dont on étudie la langue restent l'entrée privilégiée des apprentissages.
- Ces connaissances s'articulent aux compétences à développer et sont utilisées en **situations de communication** afin de s'inscrire dans **la démarche actionnelle** mise en œuvre depuis 2005 dans l'enseignement des langues vivantes.

# Activités culturelles et linguistiques

- Elles tiennent compte de l'âge des élèves et de leur maturité, au fil des trois années du cycle 3.
- Les thématiques ou les types de supports (théâtre, cinéma, poésie...) mentionnés en cycle 2 peuvent être repris en veillant à proposer une progression sur l'ensemble de la scolarité obligatoire et en évitant les redondances, **l'objectif d'enrichissement linguistique restant lié aux autres enseignements dispensés.**

# Activités culturelles et linguistiques

3 axes de travail :

- la personne et la vie quotidienne ;
- des repères géographiques, historiques et culturels dans la langue étudiée ;
- l'imaginaire.

# Croisement entre enseignements



# LV et autres enseignements

- Des projets interdisciplinaires peuvent impliquer le cours de langue vivante (étrangère ou régionale) et l'un ou plusieurs des cours suivants : français, histoire, géographie, éducation musicale, arts plastiques, technologie, éducation physique et sportive...

# LV et autres enseignements

- Toutes les activités langagières sont convoquées sur les trois années du cycle et peuvent aboutir à des projets d'écriture (réalisations écrites chantées, théâtrales...), à des présentations d'œuvres réalisées en arts plastiques, en technologie, à des échanges avec des classes étrangères sur des thématiques diverses, ou à des manifestations présentées dans la langue étudiée.

# Français / LV

- L'apprentissage d'une langue vivante étrangère ou régionale est l'occasion de procéder à des comparaisons du fonctionnement de cette langue avec le français, mais aussi d'explicitier des savoir-faire également utiles en français (écouter pour comprendre ; comparer des mots pour inférer le sens...).
- De manière générale, les autres langues pratiquées par les élèves sont régulièrement sollicitées pour des observations et des comparaisons avec le français.

# LV/Français

- Les activités langagières en langue vivante étrangère et régionale sont l'occasion de poursuivre le travail de comparaison du fonctionnement de la langue cible avec le français, entamé au cycle 2.
- Le travail sur une même thématique, un conte simple par exemple, dans la langue étrangère ou régionale, permet aux élèves de comprendre la structure du conte à travers la langue étudiée et en retour de mieux identifier le fonctionnement de la langue française.

# EPS et LV

- Une langue vivante étrangère ou régionale peut être utilisée par exemple, pour donner les consignes de jeu, pour commenter une rencontre, comme langue de présentation d'un spectacle acrobatique...

# Arts et LV

- Le développement de la compétence « Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques , être sensible aux questions de l'art » permet notamment des rapprochements avec l'enseignement des langues vivantes, par la prise en compte de contextes artistico-culturels différents.

# Du côté de l'AEFE

Circulaire des langues 2015

POUR UNE EDUCATION PLURILINGUE

# Pour UN ENSEIGNEMENT BILINGUE

- Inscrire les dispositifs bilingues dans le cadre des **projets d'établissement** en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) en résidence dans le réseau AEFÉ et le service pédagogique de l'AEFE
- Mettre en œuvre **un enseignement de deux langues et en deux langues** : la langue est à la fois objet et vecteur d'apprentissages
- Articuler avec pertinence les **apprentissages linguistiques** et l'acquisition de **savoirs et savoir-faire disciplinaires**



# **Enseignement en langues et disciplines non linguistiques (DNL)**

EMILE (enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère)

# Indispensable de l'élémentaire au collège...

- L'enseignement de disciplines enseignées – au moins partiellement – en langue étrangère est indispensable à tout enseignement qui se veut bilingue ou plurilingue
- **et s'inscrit au collège dans le prolongement de ce qui a été mis en place dès l'école élémentaire.**

# Quels enseignements ?

- **Toute discipline** a vocation à être enseignée en langues car son apport langagier est aussi spécifique que son apport cognitif et méthodologique.
- C'est pourquoi **l'alternance est ce qu'il y a de plus fructueux** : entre les disciplines connotatives et celles dénotatives, entre les sciences humaines et les sciences dures et/ou expérimentales, mais aussi entre les disciplines plus axées sur l'écrit et celles plus axées sur l'oral et les pratiques physiques ou artistiques.

# Sur quel temps ?

- On peut assurer en langues soit une partie de l'horaire, soit des parties de programme, soit encore ajouter à l'horaire réglementaire de la discipline une ou deux heures, qui seront assurées en langue étrangère.

# Sur quels temps ?

Il est difficile de préconiser a priori l'une ou l'autre formule car leur pertinence dépend

- de la langue choisie et de sa place dans le parcours antérieur des élèves – donc de leurs compétences dans cette langue –,
- de la discipline et de ses caractéristiques comme de l'organisation de son programme,
- et du projet et des ressources de l'établissement (disponibilités notamment en professeurs compétents).

# Sur quel temps ?

La dernière solution néanmoins permet aux enseignants une plus grande liberté pour les contenus et aux élèves un effort moindre, puisque le programme est intégralement assuré en français pendant les heures réglementaires.

Par ailleurs, l'approche entrecroisée en deux langues des mêmes contenus et concepts disciplinaires favorise leur acquisition.

Autant que possible, on privilégiera cette formule au début du collège ou à un moment du cursus où l'élève n'a pas encore acquis de compétences très développées dans cette langue.

# COMMENT ?

Inscrire la pédagogie de projet  
au cœur des apprentissages en langues

# Pour donner du sens...

- Le développement et la diffusion de projets pédagogiques plurilingues, pluridisciplinaires et intercycles – **qui donnent tout leur sens aux compétences acquises en langues** et en permettent la meilleure et la plus sûre des évaluations – sont une priorité du service pédagogique.